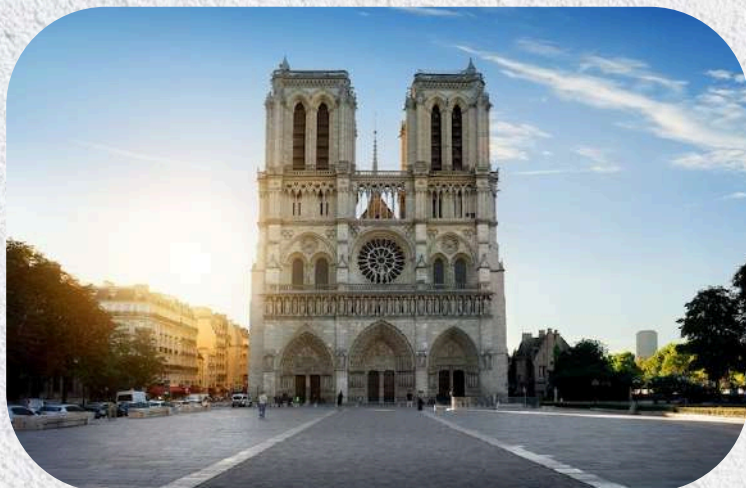


**à partir de 669€ / pers****Base 40 personnes****JOUR 1 : MARSEILLE / PARIS**

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Lyon. Arrêt détente en cours de route et continuation jusqu'à Mâcon, Beaune. Déjeuner libre. Puis, toujours par l'autoroute, nous atteignons Paris, « la ville lumière ». Installation dans les cabines. Présentation de l'équipage. Dîner et soirée « titi parisien » à bord du bateau. Logement.

JOUR 2 : PARIS

Petit déjeuner puis excursion de la matinée dans Paris. Départ avec votre guide et visite panoramique de cette magnifique capitale. Vous passerez devant l'Arc de Triomphe et la plus belle avenue du monde « les Champs-Élysées », l'Opéra Garnier, la place de la Concorde. Passage devant la Bastille, l'opéra Garnier, la place Vendôme avec la place et le palais du Trocadéro sans oublier la célèbre Tour Eiffel (ascension non incluse). Déjeuner à bord. Après midi libre pour profiter à votre guise des charmes de Paris. Dîner à bord. Logement.

JOUR 3 : PARIS

Après le petit-déjeuner, départ pour la visite d'un monument emblématique de Paris, la cathédrale Notre Dame de Paris. Fondée en 1163, la cathédrale Notre-Dame de Paris se dresse au cœur de l'île de la Cité et de Paris et est le témoin vivant de 850 ans d'histoire ! Le 15 avril 2019, un incendie de grande ampleur a partiellement détruit la partie haute de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Après cinq années de travaux, le célèbre monument rouvre ses portes le 8 décembre 2024. Vous découvrirez, accompagnés de votre guide, cet édifice, témoin de l'histoire de Paris depuis sa construction. Déjeuner à bord. L'après-midi sera consacrée à la visite guidée du vieux Montmartre. Vous verrez la basilique du Sacré-Cœur élevée à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce quartier reste le décor privilégié des peintres, sculpteurs et poètes de tous les temps. Retour à bord en fin de journée. Dîner de gala et logement.

Paris

France

Du 13 au 16 mars 2027**4 jours / 3 nuits****Les points forts**

- ✓ Logement à bord d'un bateau 4 ancrs
- ✓ Visite de la cathédrale Notre Dame
- ✓ Formule All Inclusive lors de la croisière

JOUR 4 : PARIS / MARSEILLE

Petit-déjeuner. Débarquement en début de matinée. Reprise de l'autocar et départ vers le sud de la France par l'autoroute. Déjeuner libre. Après-midi, retour direct vers Marseille où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en cabine double en bateau de catégorie 4 ancrs
La pension complète
La formule All Inclusive* à bord
Les excursions et visites mentionnées au programme
La visite guidée panoramique de Paris en ½ journée le jour 2
La visite guidée de Montmartre en ½ journée le jour 3
La visite guidée de la cathédrale Notre Dame de Paris
Les soirées animées à bord
Les taxes portuaires
L'assurance annulation (offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément cabine individuelle : 225 €
Le supplément cabine pont supérieur : 95 €
Les déjeuners de route
Les pourboires et dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).